

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 1/26

Réunion en présentiel le Lundi 12 Juillet sur le site de PUYMOYEN

Présidence : Mme BAPTISTA

Présents : MM. CHARBONNIER – LEYGE – RABOISSON

Assiste : M. VALLET (Administratif)

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.

1- Etude des oppositions aux changements de club en période normale – arrêtées au 07 Juillet 2021

500446 SAINT MEDARD S. C.

BOUFRIZI Marwan - Libre / U16

Nouveau Club : 553247 MONTPON MENESPLET F. C.

Raison financière : « Conformément aux dispositions prises par la Ligue de Football, cet adhérent n'a pas réglé sa cotisation pour la saison 2020-21. Adhérent informer par mail. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 05 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

500519 LA PATRIOTE AGONAC

ALI ABASSI Arbabi - Libre / Senior

Nouveau Club : 582233 LIMENS JSA

Raison sportive et financière : « M ALI ABASSI Arbabi n'a pas réglé le montant de sa licence 60€ et n'a pas respecté ses engagements de présence en tant que joueur. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme puisque la preuve d'envoi adressée au licencié lui rappelant son devoir de cotisation est postérieure à la date de formulation de l'opposition. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

500797 NOISY LE GRAND F.C

POUYE Mouhamed - Libre / Senior

Nouveau Club : 513424 U.S. MUSSIDAN ST MEDARD

Raison sportive : « Le joueur doit s'entretenir avec son entraîneur. »

Décision : La Commission juge non recevable l'opposition tant sur le fond que sur la forme, les griefs évoqués n'entrant pas dans des éléments de blocage retenus. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission. Copie Ligue PARIS ILE DE FRANCE pour information.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 2/26

505554 F.C. LOUBESIEN

CAMBAROT Teddy - Libre / Senior

Nouveau Club : 550784 ENT.S. AMBARESIENNE

Raison financière : « *Le club du Football Club Loubésien refuse le départ du joueur qui n'a pas réglé sa cotisation de 120€. S'il souhaite partir des frais s'ajoute de 28€.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1er Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

505722 S. ST MEDARDAIS

ASTILLEROS Marc - Libre / U14

Nouveau Club : 500343 S.C. DE CADAUJAC

Raison sportive : « *En application de l'article 39 des RG de la LFNA, et de l'article 99.3 des Règlements Généraux de la F.F.F, le club s'oppose au départ du joueur. En conséquence de ces départs massifs (7), le club serait dans l'incapacité d'engager une équipe dans la catégorie U14-U15.* »

Décision : La Commission juge l'opposition non recevable sur le fond, considérant que les dispositions de l'article 39 des RG de la LFNA sont respectées pour cette mutation (3^{ème} joueur U14 par chronologie de saisie quittant le club du STADE MEDARDAIS pour le S.C. CADAUJAC). Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

505722 S. ST MEDARDAIS

BEYSSAT CARRASQUET Charly - Libre / U14

Nouveau Club : 500343 S.C. DE CADAUJAC

Raison sportive : « *En application de l'article 39 des RG de la LFNA, et de l'article 99.3 des Règlements Généraux de la F.F.F, le club s'oppose au départ du joueur. En conséquence de ces départs massifs (7), le club serait dans l'incapacité d'engager une équipe dans la catégorie U14-U15.* »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond, considérant que les dispositions de l'article 39 des RG de la LFNA sont applicables pour cette mutation (5^{ème} joueur U14 par chronologie de saisie quittant le club du STADE MEDARDAIS pour le S.C. CADAUJAC). Licence Mutation refusée. Le dossier est clos pour la Commission.

505722 S. ST MEDARDAIS

LAGRAULET Lucas - Libre / U14

Nouveau Club : 500343 S.C. DE CADAUJAC

Raison sportive : « *En application de l'article 39 des RG de la LFNA, et de l'article 99.3 des Règlements Généraux de la F.F.F, le club s'oppose au départ du joueur. En conséquence de ces départs massifs (7), le club serait dans l'incapacité d'engager une équipe dans la catégorie U14-U15.* »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond, considérant que les dispositions de l'article 39 des RG de la LFNA sont applicables pour cette mutation (6^{ème} joueur U14 par chronologie de saisie quittant le club du STADE MEDARDAIS pour le S.C. CADAUJAC). Licence Mutation refusée. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS
REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 3/26

505722 S. ST MEDARDAIS

SANTOS MARINHO Samuel - Libre / U14

Nouveau Club : 500343 S.C. DE CADAUJAC

Raison sportive : « En application de l'article 39 des RG de la LFNA, et de l'article 99.3 des Règlements Généraux de la F.F.F, le club s'oppose au départ du joueur. En conséquence de ces départs massifs (7), le club serait dans l'incapacité d'engager une équipe dans la catégorie U14-U15. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond, considérant que les dispositions de l'article 39 des RG de la LFNA sont applicables pour cette mutation (4^{ème} joueur U14 par chronologie de saisie quittant le club du STADE MEDARDAIS pour le S.C. CADAUJAC). Licence Mutation refusée. Le dossier est clos pour la Commission.

505841 S.U. AGENAIS

CHAIB Sandra - Libre / Senior F 26/08/2020

Nouveau Club : 560792 F.C. PORTE D'AQUITAINE 47

Raison sportive : « Le départ de 7 joueuses évoluant en Séniors Féminines R2 met en péril cette équipe régionale (la seule avec Marmande du département). C'est d'ailleurs un objectif affiché par l'éducateur en partance, Anthony Grand, ainsi que de son nouveau club, le FCPA, que d'obtenir le forfait de cette équipe régionale pour ne pas être confronté à des limites de mutation au niveau district. »

Décision : La Commission, à la lecture des différents éléments en sa possession (courriers des clubs et avis des joueuses), dans un souci d'intérêt général et collectif des clubs, au regard des effectifs prévisionnels de chacun (licences enregistrées sur 2020/2021), décide de rendre cette opposition recevable sur le fond. La mutation est refusée. Le dossier est clos pour la Commission.

505841 S.U. AGENAIS

DE JESUS GOMES Léa - Libre / Senior F 26/08/2020

Nouveau Club : 560792 F.C. PORTE D'AQUITAINE 47

Raison sportive : « Le départ de 7 joueuses évoluant en Séniors Féminines R2 met en péril cette équipe régionale (la seule avec Marmande du département). C'est d'ailleurs un objectif affiché par l'éducateur en partance, Anthony Grand, ainsi que de son nouveau club, le FCPA, que d'obtenir le forfait de cette équipe régionale pour ne pas être confronté à des limites de mutation au niveau district. »

Décision : La Commission, à la lecture des différents éléments en sa possession (courriers des clubs et avis des joueuses), dans un souci d'intérêt général et collectif des clubs, au regard des effectifs prévisionnels de chacun (licences enregistrées sur 2020/2021), décide de rendre cette opposition recevable sur le fond. La mutation est refusée. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS
REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 4/26

505841 S.U. AGENAIS

DUPONT Ambre - Libre / Senior F 26/08/2020

Nouveau Club : 560792 F.C. PORTE D'AQUITAINE 47

Raison sportive : « Le départ de 7 joueuses évoluant en Séniors Féminines R2 met en péril cette équipe régionale (la seule avec Marmande du département). C'est d'ailleurs un objectif affiché par l'éducateur en partance, Anthony Grand, ainsi que de son nouveau club, le FCPA, que d'obtenir le forfait de cette équipe régionale pour ne pas être confronté à des limites de mutation au niveau district. »

Décision : La Commission, à la lecture des différents éléments en sa possession (courriers des clubs et avis des joueuses), dans un souci d'intérêt général et collectif des clubs, au regard des effectifs prévisionnels de chacun (licences enregistrées sur 2020/2021), décide de rendre cette opposition recevable sur le fond. La mutation est refusée. Le dossier est clos pour la Commission.

505841 S.U. AGENAIS

KAI Clarisse - Libre / Senior F 26/08/2020

Nouveau Club : 560792 F.C. PORTE D'AQUITAINE 47

Raison sportive : « Le départ de 7 joueuses évoluant en Séniors Féminines R2 met en péril cette équipe régionale (la seule avec Marmande du département). C'est d'ailleurs un objectif affiché par l'éducateur en partance, Anthony Grand, ainsi que de son nouveau club, le FCPA, que d'obtenir le forfait de cette équipe régionale pour ne pas être confronté à des limites de mutation au niveau district. »

Décision : La Commission, à la lecture des différents éléments en sa possession (courriers des clubs et avis des joueuses), dans un souci d'intérêt général et collectif des clubs, au regard des effectifs prévisionnels de chacun (licences enregistrées sur 2020/2021), décide de rendre cette opposition recevable sur le fond. La mutation est refusée. Le dossier est clos pour la Commission.

505841 S.U. AGENAIS

MARGUERETTAZ Nina - Libre / Senior F 26/08/2020

Nouveau Club : 560792 F.C. PORTE D'AQUITAINE 47

Raison sportive : « Le départ de 7 joueuses évoluant en Séniors Féminines R2 met en péril cette équipe régionale (la seule avec Marmande du département). C'est d'ailleurs un objectif affiché par l'éducateur en partance, Anthony Grand, ainsi que de son nouveau club, le FCPA, que d'obtenir le forfait de cette équipe régionale pour ne pas être confronté à des limites de mutation au niveau district. »

Décision : La Commission, à la lecture des différents éléments en sa possession (courriers des clubs et avis des joueuses), dans un souci d'intérêt général et collectif des clubs, au regard des effectifs prévisionnels de chacun (licences enregistrées sur 2020/2021), décide de rendre cette opposition recevable sur le fond. La mutation est refusée. Le dossier est clos pour la Commission.

505841 S.U. AGENAIS

PERE Noah - Libre / U15

Nouveau Club : 560792 F.C. PORTE D'AQUITAINE 47

Raison sportive : « Non-respect de l'article 39 des règlements généraux de la LFNA. 4 mutés U15 au lieu de 3 maximum en provenance du même club. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond, considérant que les dispositions de l'article 39 des RG de la LFNA sont applicables pour cette mutation (4^{ème} joueur U14 par chronologie de saisie quittant le club du S.U. AGENAIS pour le F.C. PORTE D'AQUITAINE 47). Licence Mutation refusée. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS
REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 5/26

505904 AM.S. MURETAINE

COMMERE Benoit - Libre / Senior

Nouveau Club : 500097 ST. MONTOIS

Raison financière : « Licence non réglée. »

Décision : La Commission avait décidé de demander au club quitté la preuve d'information adressée au licencié (mail ou courrier en recommandé) avant la date de formulation de l'opposition, justificatif à adresser avant le 09 Juillet à l'instance régionale de la Nouvelle-Aquitaine (vvallet@lfn.fff.fr).

La Commission prend connaissance de la réception d'un règlement intérieur signé du joueur, signature conforme et identique à celle figurant sur sa demande de licence, indiquant son engagement à régulariser sa licence. Elle décide de rendre cette dernière recevable sur la forme avec un montant exprimé à 270€. Le joueur doit donc régulariser sa situation (270€). Le dossier est clos pour la Commission. Copie à la Ligue OCCITANIE pour information.

506296 F. C. BIGANOS

BEN ABDALLAH Yacin - Libre / Senior

Nouveau Club : 530328 F.C. PARENTIS

Raison financière : « Nous vous informons de notre opposition au départ de M. Yacin BEN ABDALLAH pour le club de F.C. Parentis en Born tant que celui-ci n'aura pas réglé la licence de la saison 2020/2021. Une relance lui a été faite le 17/05/2021 lui demandant le règlement des 75€ dus puisque le club a fait une remise de 50 % sur les licences 2020/2021 cause COVID. Le courriel sera envoyé à la Ligue ainsi qu'au club demandeur. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 17 Mai 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (75€). Le dossier est clos pour la Commission.

506930 F. C. VALENCE EN POITOU - COUHE

HADJERIS Islam Eddine - Libre / Senior

Nouveau Club : 581323 CROUTELLE FOOTBALL CLUB

Raison financière : « Mr Hadjeris n'a pas réglé sa cotisation. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 06 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

507029 U.S. CHAUVIGNY

RANOUX Hugues - Libre / Senior

Nouveau Club : 546429 A.S. DE VALDIVIENNE

Raison financière : « Mr RANOUX doit au club de l'US Chauvigny la somme de 60€ correspondant à un équipement en parka. Un message lui a été envoyé ce jour 25 Juin 2021 lui demandant de se rapprocher de notre trésorier adjoint afin de régulariser sa situation. Une copie a été envoyée à Vincent VALLET. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence d'une copie d'une reconnaissance de dettes signée des deux parties indiquant que le joueur devait rembourser son équipement en cas de départ, le courriel adressé au licencié étant uniquement valable pour l'absence de paiement d'une cotisation. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 6/26

507038 U.ET.S. MONTMORILLON
RAIMOND Camille - Libre / Senior
Nouveau Club : 524580 A.S. SEVRES ANXAUMONT

Raison financière : « cotisation 2020 2021 non Réglée (82€). »

Décision : La Commission prend connaissance d'un courrier signé du joueur indiquant sa volonté de rester au sein du club de l'U.E.S. MONTMORILLON, signature identique à celle figurant sur sa demande de licence 2021/2022. La mutation est donc refusée, le club d'origine pouvant enregistrer son renouvellement. Le dossier est clos pour la Commission.

507113 A.S. PANAZOL
SISSE Abdel Karim - Libre / U20
Nouveau Club : 518561 C.A. MEYMACOIS

Raison financière : « pas en règle de la cotisation pour la saison 2020-2021 qui s'élève à 128€ avec les frais d'opposition comme indiqué sur le courriel adressé au joueur. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 05 Juillet 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (100€ + 28€ de frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

507207 AM.J. MONTMOREAU
COTON Jeremy - Libre / Senior
Nouveau Club : 560188 ALLIANCE FOOT 3B BARBEZIEUX BAINES BARRET

Raison sportive et financière : « M. Coton doit 30€ au club ainsi que la clé de nos vestiaires. »

Décision : La Commission juge l'opposition non recevable sur le fond et sur la forme en l'absence de tout justificatif sur cette somme due. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

(Jean-Jacques RABOISSON, licencié au club de l'A.M.J. MONTMOREAU, n'a pas pris part à la décision)

507258 U.S. PONS
CZERWINSKI Andrzej - Libre / Vétéran
Nouveau Club : 553945 U. S. LIDONNAISE

Raison financière : « Opposition motivée par le non-paiement de la cotisation saison 2020-2021 (90 €). Le joueur a reçu 3 mails via la messagerie officielle de l'U.S. Pons, le dernier en date du 26 mars 2021 précisant que faute de réaction l'USP s'opposerait à une éventuelle demande de mutation vers un autre club. Les frais de ladite opposition (28 €) devront également être réglés par le joueur pour en obtenir la levée. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 26 Mars 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (90€ + 28€ de frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 7/26

508743 ST. ST YORRAIS
IBRAHIME Fayed - Libre / Senior
Nouveau Club : 505613 ST.J. MACAUDAISE

Raison financière : « *La licence 20-21 n'a pas été réglée par le joueur.* »

Décision : S'agissant d'une Mutation Inter Ligues, le club quitté ne pouvant être au fait de la règle sur le Contrôle des Mutations en Nouvelle-Aquitaine, la Commission avait décidé de demander au club quitté la preuve d'information adressée au licencié (mail ou courrier en recommandé) avant la date de formulation de l'opposition, justificatif à adresser avant le 09 Juillet à l'instance régionale de la Nouvelle-Aquitaine (vvallet@lfna.fff.fr).

Considérant à ce jour l'absence de justificatif du club quitté, l'opposition est donc rendue irrecevable. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet. Le dossier est clos pour la Commission.

Copie à la Ligue du club quitté (article 193 des RG de la FFF).

508800 FOOTBALL CLUB ATLANTIQUE
FAVRE Benjamin - Libre / Senior
Nouveau Club : 511333 LA JARRIE F.C.

Raison financière : « *licence non payée.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

509143 VAILLANTE S. ANGERS
SANTOS Walter - Libre / Senior
Nouveau Club : 507029 U.S. CHAUVIGNY

Raison financière : « *Walter SANTOS n'est pas à jour de sa cotisation au club de La Vaillante.* »

Décision : S'agissant d'une Mutation Inter Ligues, le club quitté ne pouvant être au fait de la règle sur le Contrôle des Mutations en Nouvelle-Aquitaine, la Commission décide de demander au club quitté la preuve d'information adressée au licencié (mail ou courrier en recommandé) avant la date de formulation de l'opposition, justificatif à adresser avant le 31 Juillet à l'instance régionale de la Nouvelle-Aquitaine (vvallet@lfna.fff.fr).

Le dossier reste en instance. Copie pour information auprès de la Ligue quitté (article 193 des RG de la FFF).

509184 AM.S. SOYAUX
AKAKPO Foli Xavier - Libre / Senior
Nouveau Club : 517135 J.S. SIREUIL

Raison financière : « *Non-paiement de licence.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, le document présenté étant une facture de 150€ sans preuve d'envoi par mail ou courrier A/R au licencié. Licence Mutation accordée au 05 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 8/26

509184 AM.S. SOYAUX

DEKKICHE Bilel - Libre / Senior

Nouveau Club : 517135 J.S. SIREUIL

Raison financière : « *Non-paiement de licence.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, le document présenté étant une facture sans preuve d'envoi par mail ou courrier A/R au licencié. Licence Mutation accordée au 1er Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

509184 AM.S. SOYAUX

MARTA Frédéric - Libre / Senior

Nouveau Club : 517135 J.S. SIREUIL

Raison financière : « *Non-paiement de licence.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, le document présenté étant une facture sans preuve d'envoi par mail ou courrier A/R au licencié. Licence Mutation accordée au 1er Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

511335 U.S. VAYRES

HAIROUDINE Anli - Libre / Senior

Nouveau Club : 507210 A.S. EYMOUTIERS

Raison financière : « *Non-paiement de la cotisation 2020-2021 d'un montant de 45€. Le joueur Anli HAIROUDINE - licence n°2546849048 - n'a pas réglé sa cotisation d'un montant de 45€ pour la saison 2020/2021. Le club de Vayres demande à ce que les frais d'opposition (28€) soient imputés au joueur concerné, conformément au règlement. Le rappel de son devoir de cotisation lui ayant été adressé par courriel.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 25 Juin 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (45€ + 28€ de frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

512044 C.S. BEAUVOIR S/NIORT

SICARD Davy - Libre / Senior

Nouveau Club : 581429 AVENIR 79 F.C.

Raison financière : « *Le joueur doit encore 60 € au club.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 9/26

512160 A.S. CLAIX

PAPA Sambene - Libre / Senior

Nouveau Club : 581446 A. S. BEL AIR

Raison sportive : « Le joueur Sambene PAPA n'a rien signé avec le club de Bel Air et nous a confirmé par tél sa volonté de rester à Claix. Comme demandé par V. Vallet j'ai demandé au joueur de nous adresser un courrier manuscrit. »

Décision : La Commission prend connaissance d'un courrier signé du joueur indiquant sa volonté de rester au sein du club de l'A.S. CLAIX, signature comparable avec celle figurant sur sa demande de licence 2020/2021 en faveur de l'A.S. CLAIX. L'opposition est donc recevable et la mutation refusée, le joueur pouvant procéder au renouvellement de sa licence. Le dossier est clos pour la Commission.

513060 U.S. LES ORMES

GUICHARD Mickaël - Libre / Vétéran

Nouveau Club : 513509 U.S.AM. BONNEUIL MATOURS

Raison financière : « cotisation de 50 € non réglée pour la saison 2020/2021. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 04 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

513060 U.S. LES ORMES

RIBREAU Patrice - Libre / Vétéran

Nouveau Club : 513509 U.S.AM. BONNEUIL MATOURS

Raison financière : « cotisation de 50 € non réglée pour la saison 2020/2021. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 15 Juin 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (50€). Le dossier est clos pour la Commission.

513182 F.C. DE ST MEDARD EN JALLES

HAMEL Johann - Libre / Senior

Nouveau Club : 552012 F.C. MARTIGNAS ILLAC

Raison financière : « reconnaissance de dette signée du joueur qui sera envoyée ce jour aux services mutations en mail. »

Décision : La Commission prend connaissance d'une copie d'une reconnaissance de dettes adressée par le club quitté, signée des deux parties indiquant un remboursement de cotisation 2020-2021 d'un montant de 195€, signature identique à celle figurant sur l'imprimé 2021/2022 du nouveau club, rendant ainsi ce document avéré et sincère. L'opposition est donc jugée recevable sur le fond et la forme. Le joueur doit donc régulariser sa situation (195€). Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 10/26

513245 U.S. FELLETTIN

CHIRON Pascal - Libre / Vétéran

Nouveau Club : 517423 C.A. PEYRAT LA NONIERE

Raison financière : « N'a pas réglé ses licences pour les saisons passées à Felletin. »

Décision : La Commission juge l'opposition pour la cotisation 2020/2021 recevable sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 05 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

514247 ESP.S. ST BENOIT

DIABY Mamadou - Libre / U18

Nouveau Club : 507002 LA LIGUGEEENNE

Raison financière : « non-paiement licence 2020.2021 montant du 75€ vu avec LIGUGE qui sont parfaitement d'accord. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1er Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

514247 ESP.S. ST BENOIT

SYLLA Maliki - Libre / U18

Nouveau Club : 507002 LA LIGUGEEENNE

Raison financière : « non-paiement licence 2020.2021 montant du 88€ vu avec LIGUGE qui sont parfaitement d'accord. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1er Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

517135 J.S. SIREUIL

IDRISSI Ismael - Libre / Senior 01/07/2020

Nouveau Club : 507038 U.ET.S. MONTMORILLON

Raison financière : « FORMATION BMF PAYEE PAR LE CLUB DE SIREUIL CETTE ANNEE. »

Décision : La Commission juge l'opposition non recevable sur le fond et sur la forme en l'absence de tout justificatif sur cette somme due par une copie de reconnaissance de dette signée des deux parties indiquant le remboursement de cette formation en cas de départ. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 11/26

517328 SANNOIS ST GRATIEN ENT.

DIOP Mouhamadou - Libre / Senior

Nouveau Club : 500021 STADE BORDELAIS

Raison financière : « *Le joueur doit 180 euros.* »

Décision : S'agissant d'une Mutation Inter Ligues, le club quitté ne pouvant être au fait du fonctionnement de la C.R. Mutations en Nouvelle-Aquitaine, la Commission décide de demander au club quitté la preuve d'information adressée au licencié (mail ou courrier en recommandé) avant la date de formulation de l'opposition à adresser avant le 31 Juillet à l'instance de la Nouvelle-Aquitaine (vvallet@lfna.fff.fr). Le dossier reste en instance. Copie à la Ligue du club quitté (article 193 des RG de la FFF).

517984 J.S. BASSEAU ANGOULEME

MADI Daniel - Libre / U16

Nouveau Club : 500089 O. FC. DE RUELLE

Raison financière : « *ce joueur n'est pas à jour de sa cotisation.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1er Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

(Vincent VALLET, licencié au club de l'O.F.C. de RUELLE n'a pas pris part à la décision).

518051 C.S. LEROY ANGOULEME

FAKIR Mohamed - Libre / Senior

Nouveau Club : 517135 J.S. SIREUIL

Raison financière : « *Ce joueur n'a pas réglé le montant de sa cotisation de la saison 2020/2021 d'un montant de 100 € et ce plusieurs rappels.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (courrier recommandé avec preuve d'envoi au 22 Avril 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (100€). Le dossier est clos pour la Commission.

518051 C.S. LEROY ANGOULEME

SAMBLIN Kouassi - Libre / Senior

Nouveau Club : 526158 E.S. NONARDAISE

Raison financière : « *Ce joueur n'a pas réglé le montant de sa cotisation de la saison 2020/2021 d'un montant de 100 € et un dernier rappel lui a été adressé par mail le 16 Avril 2021.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 16 Avril 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (100€). Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 12/26

520169 C.A. RILHAC RANCON
DUQUESNE Kevin - Libre / Senior
Nouveau Club : 547099 F.C. HAUTE CHARENTE

Raison financière : « Non-paiement de la cotisation 2020-2021 d'un montant de 80 euros plus le montant des frais d'opposition de 28 euros soit la somme de 108 euros au total. Mail envoyé au joueur le 17 mai 2021. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 17 Mai 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (80€ + 28€ frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

520169 C.A. RILHAC RANCON
GHALIT Mohammad - Libre / Senior
Nouveau Club : 529658 U.S. VEYRAC

Raison financière : « Non-paiement de la cotisation 2020-2021 d'un montant de 80 euros plus le montant des frais d'opposition de 28 euros soit la somme de 108 euros au total. Mail envoyé au joueur le 17 mai 2021. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 17 Mai 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (80€ + 28€ frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

520966 A.S. AIGUILLE BOSMIE CHARROUX
LANGLOIS Lucas - Libre / U18
Nouveau Club : 535325 F.C. ST MAURICE LES BROUSSES

Raison financière : « non-paiement de la cotisation 2020-2021. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1er Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

521180 U.S. DONZENACOISE
ESSAMA William - Libre / Senior
Nouveau Club : 547105 ENT. PERPEZAC SADROC

Raison financière : « Licence 2020-2021 non réglée. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 05 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 13/26

521180 U.S. DONZENACOISE
ZAHUI Djekou - Libre / Senior
Nouveau Club : 531523 A.S. ST PANTALEON DE LARCHE

Raison financière : « Licence non réglée 2020/2021. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 05 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

521556 F.C. BARPAIS
SYLLA Fode - Libre / Senior
Nouveau Club : 525600 R.C. CHAMBERY

Raison financière : « Non à jour de sa cotisation et frais de formation engagée pour CFF "U15" Arbitrage. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur la cotisation 2020/2021 sur le fond et sur la forme en la présence d'un courriel adressé le 26 Juin 2021 lui rappelant son devoir de cotisation (120€ + 28€ de frais d'opposition). Elle ne peut retenir l'opposition évoquée sur les frais de formation engagés en l'absence de tout justificatif sur cette somme due par une copie de reconnaissance de dette signée des deux parties indiquant le remboursement de cette formation en cas de départ. Le joueur doit donc régulariser sa situation (148€). Le dossier est clos pour la Commission

522853 ET.S. USSAC
ANDRIEU Jules - Libre / U16
Nouveau Club : 524072 VARETZ A.C.

Raison financière : « Licence non réglée malgré plusieurs relances. La personne devra s'acquitter en plus des frais de blocage. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

523162 ENT.S. AHUNOISE
DELARBRE Sylvain - Libre / Senior
Nouveau Club : 582771 ET. S. JARNAGES PARSAC

Raison financière : « Licence non payée. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 04 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 14/26

523316 S.L. DE CHATEAUBERNARD

THEUROT Kélian - Libre / U15

Nouveau Club : 514415 AM.S. MERPINS

Raison financière : « *opposition faite pour non-paiement de la licence dont le montant est de 50€ (car pas eu d'équipement) plus 28€ frais d'opposition soit un total de 78€.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 02 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

523873 FONTENAY SS/BOIS U.S

BOZOR Kelvine - Libre / U15

Nouveau Club : 539064 ROQUENTIN OLYMPIQUE CLUB

Raison financière : « *Le joueur doit régler sa cotisation de la saison 2020/21 pour un montant de 195€.* »

Décision : S'agissant d'une Mutation Inter Ligues, le club quitté ne pouvant être au fait de la règle sur le Contrôle des Mutations en Nouvelle-Aquitaine, la Commission décide de demander au club quitté la preuve d'information adressée au licencié (mail ou courrier en recommandé) avant la date de formulation de l'opposition, justificatif à adresser avant le 31 Juillet à l'instance régionale de la Nouvelle-Aquitaine (vvallet@lfn.aq.fff.fr).

Le dossier reste en instance. Copie à la Ligue du club quitté (article 193 des RG de la FFF).

524364 F.C. JARDRES

SAINT CLAIRE Bradley - Libre / U20

Nouveau Club : 515111 F.C. BIARD

Raison financière : « *Le joueur Bradley SAINT-CLAIRE n'a pas payé sa cotisation 2020-2021. Le joueur sera libéré lorsqu'il aura payé sa cotisation de 70 € et les frais d'opposition de 28 €, soit un total de 98€.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 05 Mai 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (70€ + 28€ frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

526007 J. S. ANGOULINS

LE DOUARAN Romain - Libre / Senior

Nouveau Club : 581834 LES DIABLES ROUGES BOUCHOLEURS CHATELAILLON YVES

Raison financière : « *Le joueur n'a pas payé sa licence de 130 € pour la saison 2020/2021, email de relance effectué sans retour de sa part.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 02 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 15/26

526616 DES PORTIVO PORTUG ST PAUL DAX

BAYON Alexandre - Libre / Senior

Nouveau Club : 554345 RACING CLUB DE DAX

Raison financière : « Il nous est redevable de la somme de 120€ correspondant à la cotisation de vos licences des saisons 2019-2020 et 2020-2021. Les frais d'opposition (28€) seront à la charge du joueur. Un e-mail lui a été envoyé le 30 juin 2021 pour l'informer. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond uniquement pour la cotisation 2020/2021 et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 05 Mai 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (60€ + 28€ frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

529660 F.C. ST JAL

HEVE Loic - Libre / Senior

Nouveau Club : 550210 OCCITANE F.C.

Raison financière : « Non-paiement de la licence 2020-2021 d'un montant de 45 € frais opposition de ce jour de 28 € Message envoyé ce jour au concerné pour demande de règlement. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 02 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

529955 ET.S. LINARS

MADI Chamsidine - Libre / Senior

Nouveau Club : 528905 A.S.F.C. VINDELLE

Raison financière : « N'a pas réglé sa cotisation de la saison passée. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 02 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

529955 ET.S. LINARS

SALIME Saila - Libre / Senior

Nouveau Club : 528905 A.S.F.C. VINDELLE

Raison financière : « N'a pas réglé sa cotisation de la saison passée. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 02 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 16/26

530332 F.C. LESCARIEN

CAPDEVIELLE PERE Sonia - Libre / Senior F

Nouveau Club : 760242 LES BLEUETTES FOOTBALL

Raison financière : « mail de relance plusieurs fois envoyés pour le règlement de la cotisation de Sonia Capdevielle au FC Lescar saison 2020 - 2021 soit 120€ 28€ de frais d'opposition J'envoie à M Vallet le mail cité en référence. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée à la licenciée (mail du 12 Avril 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. La joueuse doit donc régulariser sa situation (120€ + 28€ frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

531523 A. S. DE ST PANTALEON DE LARCHE

LACROIX Kevin - Libre / Vétéran

Nouveau Club : 580598 F.C. BASSIN D'ARCACHON

Raison financière : « Ce licencié nous doit la valeur de sa formation BEF qu'il a passé cette saison. Aucune facture que le club a payé n'a été acquittée à ce jour... »

Décision : La Commission juge l'opposition non recevable sur le fond et sur la forme en l'absence de tout justificatif sur cette somme due par une copie de reconnaissance de dette signée des deux parties indiquant le remboursement de cette formation en cas de départ. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

531972 A.S. VERINOISE

ABOU Ridwane - Libre / Senior

Nouveau Club : 546480 U.S. CLOU BOUCHET

Raison financière : « licence non réglée. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 06 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

533266 RAPID F.C. STE FEYRE

MIXA Bryan - Libre / Senior

Nouveau Club : 523162 ENT.S. AHUNOISE

Raison financière : « N'a pas payé sa cotisation 2020-2021 (50€) + frais d'opposition 28€ soit 78€. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 07 Juin 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (50€ + 28€ frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 17/26

533410 F.C. ST ROGATIEN

RAMBAUD Guillaume - Libre / Senior

Nouveau Club : 525006 A.S. MARITIME DE NIEUL S/MER

Raison financière : « *Opposition pour raison financière, le joueur n'a pas réglé sa cotisation pour l'année 2020/2021 soit 110€. Nous demandons également le paiement des frais d'opposition de 28€. Nous faisons parvenir à la ligue le mail qui a été envoyé au joueur pour le prévenir de sa situation.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 1^{er} Juillet 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (110€ + 28€ frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

534030 U.S. BEAUNE LES MINES

CHIRITA Etienne - Libre / Senior

Nouveau Club : 512162 A.S. CHATEAUNEUF NEUVIC

Raison financière : « *LICENCE 80 EUROS + FRAIS D'OPPOSITION.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 15 juin 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (80€ + 28€ frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

534030 U.S. BEAUNE LES MINES

ROMEO Damien - Libre / Senior

Nouveau Club : 523322 A.S. ST JUNIEN

Raison financière : « *règlement licence.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 15 juin 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (80€ + 28€ frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

537774 F.C. CUBZAC LES PONTS

SORIMOUTOU Hillyan - Libre / U17

Nouveau Club : 511449 U. S. CENON

Raison financière : « *Le joueur Hillyan SORIMOUTOU ne s'étant pas acquitté du paiement de sa cotisation/licence de 65 euros pour la saison 2020-2021, le club du FC Cubzac formule une opposition.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (courrier recommandé du 24 Juin 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (65€). Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 18/26

544160 UNION SAINT BRUNO
METIVIER Yassine - Libre / Senior
Nouveau Club : 505679 SP.A. MERIGNACAIS

Raison financière : « Règlement de sa cotisation et licence toujours non réglée soit 246 € »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

544359 ET. F.C. VILLEFAGNAN
CARON Anthony - Libre / Senior
Nouveau Club : 580915 F.C. SAINT FRAIGNE

Raison sportive : « Le joueur a changé d'avis et veut rester à Villefagnan, je viens d'avoir sa confirmation par téléphone. »

Décision : La Commission prend connaissance d'un courrier manuscrit signé du joueur indiquant sa volonté de rester au sein du club du F.C. VILLEFAGNAN, signature correspondant à celle figurant sur son dernier imprimé de demande de licence. L'opposition est donc recevable et la mutation refusée, le joueur pouvant renouveler dans son club d'origine. Le dossier est clos pour la Commission.

544734 F.C. DU LANGONNAIS
DUBOS Jeremy - Libre / Senior
Nouveau Club : 517420 U.S. LAMOTHE MONGAUZY

Raison financière : « Règlement cotisation non effectuée. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mails du 20 Septembre 2020 et 21 Mars 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (165€). Le dossier est clos pour la Commission.

544734 F.C. DU LANGONNAIS
VALA Yanis - Libre / Senior
Nouveau Club : 551098 SUD GIRONDE F.C.

Raison financière : « N'a pas réglé sa cotisation annuelle de 165€. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mails du 20 Septembre 2020 et 21 Mars 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (165€). Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 19/26

545618 U.S. LA CATTE

BOUALLALA Abdelilah - Libre / Senior

Nouveau Club : 560216 FC COTEAUX PECHARMANT

Raison financière : « doit régler la somme de 85 euros pour la cotisation de sa licence. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

546435 ET.S. DE MOUGON

BERTHONNEAU Loris - Libre / Senior

Nouveau Club : 532569 A.S. ST MARTIN LES MELLE

Raison financière : « licence saison 2020-2021 non réglée. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

546435 ET.S. DE MOUGON

PARTAUD Anthony - Libre / Senior

Nouveau Club : 514935 ESPE.S. BRULAIN

Raison financière : « licence saison 2020-2021 non réglée, survêtement non réglé aussi. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier ; puis aussi en l'absence d'une reconnaissance de dettes signées des deux parties indiquant le remboursement d'un équipement en cas de départ du joueur. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

546480 U.S. CLOU BOUCHET

BOUSLIM Younes - Libre / Senior

Nouveau Club : 520162 O.L. ST LIGUAIRE NIORT

Raison financière : « licence impayée. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 06 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 20/26

547583 A.S. PAYS DE MONTAIGNE ET GURCON

GUINET Paul - Libre / Senior

Nouveau Club : 553247 MONTPON MENESPLET F. C.

Raison financière : « Monsieur Paul Guinet n'a pas réglé les équipements qu'il a pris. Mail de relance envoyé le 25 05 2021. »

Décision : La Commission juge l'opposition recevable sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de tout justificatif par une copie de reconnaissance de dette signée des deux parties indiquant le remboursement des équipements en cas de départ. Licence Mutation accordée au 05 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

550784 ENT.S. AMBARESIENNE

VILLAUDIERE Clément - Libre / Senior

Nouveau Club : 529860 A.S. MONTFERRANDAISE

Raison financière : « Cotisation 2020/2021 non réglée. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (courrier recommandé du 28 Juin 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (150€). Le dossier est clos pour la Commission.

550805 F.C. SEVIGNE JONZAC ST GERMAIN

BRIAND Tom - Libre / Senior

Nouveau Club : 507623 TREFLE SP. REAUX

Raison financière : « Non-paiement de la cotisation 2020/2021. Le joueur doit la somme de 150€. Frais d'opposition de 28€ à la charge du licencié. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 05 Mars 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (150€ + 28€ de frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

550805 F.C. SEVIGNE JONZAC ST GERMAIN

LAFFON Jean Pierre - Libre / Senior

Nouveau Club : 554411 F.C. AVENIR DE SAINTONGE

Raison financière : « Non-paiement de la cotisation 2020/2021. Le joueur doit la somme de 100€. Frais d'opposition de 28€ à la charge du licencié. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 05 Mars 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (100€ + 28€ de frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 21/26

550805 F.C. SEVIGNE JONZAC ST GERMAIN

MAUPOME Jean Baptiste - Libre / Senior

Nouveau Club : 554411 F.C. AVENIR DE SAINTONGE

Raison financière : « Non-paiement de la cotisation 2020/2021. Le joueur doit la somme de 100€. Frais d'opposition de 28€ à la charge du licencié. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 05 Mars 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (100€ + 28€ de frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

552605 E.S. SAINTES FOOTBALL

LOUINEAU Léa - Libre / Senior F

Nouveau Club : 505760 ET.S. EYSINAISE

Raison financière : « La licenciée n'a pas payé sa licence 2020-2021 de 80 euros, nous lui avons stipuler par mail le 4 juillet 2021, elle devra en payer les frais d'opposition qui sont de 28 euros soit un total de 108 euros. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée à la licenciée, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 03 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

552697 A.P.C.S. MAHORAIS DE BRIVE

CHERCHAB Samir - Libre / Vétéran

Nouveau Club : 524151 A.S. ST VIANCE

Raison sportive et financière : « Ce joueur n'a pas payé sa licence depuis deux saisons. La saison passée il a fait une demande de licence et on l'a plus revu. Lettre recommandée partie à ce jour. Nous demandons le remboursement 160 euros de remboursement licence pour les 2 saisons. Plus les frais d'opposition. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond uniquement pour la cotisation 2020/2021 mais pas sur la forme en la présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (recommandé du 29 Juin 2021), après la date de formulation de l'opposition datée du 26 Juin. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet. Le dossier est clos pour la Commission.

553111 STADE POITEVIN F. C.

KOUDOUGOU Abdul Kader - Libre / Senior

Nouveau Club : 520480 ENT.S. BEAUMONT ST CYR

Raison financière : « Opposition pour raison financière. Cotisation 20-21 non soldée, reste 130 euros (cent trente) qui s'ajoutent aux 28 euros de frais d'opposition, soit 158 euros. Justificatif de relance transmis ce jour à Monsieur VALLET. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 22 Mars 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (130€ + 28€ de frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

(Jean-Pierre CHARBONNIER, dirigeant au club du STADE POITEVIN F.C., n'a pas pris part à la décision.)

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 22/26

553587 U. S. CHENAY CHEY SEPVRET

PRESTOT Michael - Libre / Senior

Raison financière : « LICENCE 2020/2021 DE 60€ FRAIS D'OPPOSITION DE 28€ SOIT UNE DEMANDE DE REGLEMENT DE 88€ JOUEUR INFORME PAR MAIL LE 30/06/2021. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond uniquement pour la cotisation 2020/2021 mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

553587 U. S. CHENAY CHEY SEPVRET

PRESTOT Peter - Libre / Senior

Raison financière : « LICENCE 2020/2021 DE 60€ FRAIS D'OPPOSITION DE 28€ SOIT UNE DEMANDE DE REGLEMENT DE 88€ JOUEUR INFORME PAR MAIL LE 07/07/2021. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond uniquement pour la cotisation 2020/2021 mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 05 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

560258 FOOTBALL CLUB SMARVES ITEUIL

PAIN Baptiste - Libre / Senior

Nouveau Club : 519555 F.C. FLEURE

Raison financière : « La licence n'a pas été payée 75€. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond uniquement pour la cotisation 2020/2021 mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 04 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

560360 LIMOGES FOOTBALL

ADECHI Mohamed Farid Alade - Libre / U18

Nouveau Club : 520169 C.A. RILHAC RANCON

Raison financière : « Non-paiement de la cotisation 2020-2021 d'un montant de 140 Euros. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond uniquement pour la cotisation 2020/2021 mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 23/26

560360 LIMOGES FOOTBALL

BRUNET Lilian - Libre / U16

Nouveau Club : 549980 ECOLE DE F. DU VAL DE VIENNE

Raison financière : « *Non-paiement de la cotisation 2020-2021 (reste à payer 70€).* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond uniquement pour la cotisation 2020/2021 mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

580551 F.C. A.S.M.

HUCTIN Florian 07/06/1987 Libre / Senior

Nouveau Club : 515624 LE REVEIL DE MONCONTOUR

Raison financière : « *Cotisation de sa licence 2020/21 non payé 75€.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond uniquement pour la cotisation 2020/2021 mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 07 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

580561 ARDANAVY F. C.

LALANNE Lilian - Libre / Senior

Nouveau Club : 581325 SEIGNOSSE CAPBRETON SOUSTONS F. C.

Raison financière : « *Non-paiement de la cotisation 2021/2022 qui s'élève à 85€80 décomposé en 25€80 de licence et 60€ de frais de mutation. Les frais de mutation seront à la charge du licencié ou au club demandeur de la nouvelle licence.* »

Décision : La Commission juge l'opposition pour la cotisation 2021/2022 de 25,80€ recevable sur le fond sans justification préalable ; le motif sur les droits de mutation également recevable au regard de la faible temporalité entre les deux changements de clubs ne permettant pas au club quitté d'établir une reconnaissance de dettes. Le joueur doit donc régulariser sa situation (85.80€). Le dossier est clos pour la Commission.

580630 F.C. DU GRAND SAINT EMILIONNAIS

LAFAYE Loïc - Libre / Senior

Nouveau Club : 513423 U.S. COUTRAS

Raison financière : « *Loïc LAFAYE n'a pas réglé sa licence 2020/2021.* »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 29 Mars 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (170€ + 28€ de frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 24/26

581319 F. A. MORLAAS EST BEARN
KAMGUE TCHAMBA Frank - Libre / Senior
Nouveau Club : 520819 A. ST LAURENT BILLERE

Raison financière : « Non-paiement de la cotisation 2020-2021 de 100€. Dans son courrier du 26/04/2021 le club a rappelé au licencié qu'il ne s'était pas acquitté du montant de sa licence ramenée à cette date à 100 € (hors frais d'opposition de 28€). Le club conçoit le départ du joueur à condition qu'il s'acquitte des 128€ dus (cumul de la cotisation et de l'opposition). Le club transmettra à la commission le courrier envoyé à M. Franck KAMGUE TCHAMBA le 26/04 (adresse mail : franktchamba@yahoo.fr). »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 26 Avril 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (100€ + 28€ de frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

581319 F. A. MORLAAS EST BEARN
KEITA Kanimory - Libre / Senior
Nouveau Club : 520819 A. ST LAURENT BILLERE

Raison financière : « Non-paiement de la cotisation 2020-2021 de 100€. Dans son courrier du 26/04/2021 le club a rappelé au licencié qu'il ne s'était pas acquitté du montant de sa licence ramenée à cette date à 100 € (hors frais d'opposition de 28€). Le club conçoit le départ du joueur à condition qu'il s'acquitte des 128€ dus (cumul de la cotisation et de l'opposition). Le club transmettra à la commission le courrier envoyé à M. Kanimory KEITA le 26/04 (adresse mail : kanimory64400@gmail.com). »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 26 Avril 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (100€ + 28€ de frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

581870 ST PORCHAIRE - CORME ROYAL F.C.
BOULLIER Lola - Libre / U9 F
Nouveau club : 531747 A.M.S. ST GEORGES DES COTEAUX

Raison financière : « Non-paiement de la licence 2020-2021. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence 117.A accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

581870 ST PORCHAIRE - CORME ROYAL F.C.
DUCHE Yohan - Libre / SENIOR
Nouveau club : 531747 A.M.S. ST GEORGES DES COTEAUX

Raison financière : « Non-paiement de la licence 2020-2021. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond mais pas sur la forme en l'absence du montant figurant sur l'intitulé de l'opposition et de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 1^{er} Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 25/26

581991 ENTENTE TROCHE-VIGEOIS
BOUCHAREL Romain - Libre / Senior

Nouveau Club : 548555 AUVEZERE MAYNE F. C.

Raison financière : « Non-paiement de la cotisation 2020-2021. Le joueur a été informé le 23/03/2021 par mail qu'il devait sa cotisation. Une copie du courriel sera envoyée à l'instance régionale. Nous réclamons au joueur le montant de la cotisation 50€ le droit d'opposition 28€. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 23 Mars 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (50€ + 28€ de frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

581991 ENTENTE TROCHE-VIGEOIS
CORSO Nicolas - Libre / Senior

Nouveau Club : 548555 AUVEZERE MAYNE F. C.

Raison financière : « Non-paiement de la cotisation 2020-2021. Le joueur a été informé par mail qu'il devait sa cotisation. Une copie du courriel sera envoyée à l'instance régionale. Nous réclamons au joueur le montant de la cotisation 50€ + le droit d'opposition 28€. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 23 Mars 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (50€ + 28€ de frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

581991 ENTENTE TROCHE-VIGEOIS
ISSOMBO Esperant - Libre / Senior

Nouveau Club : 548555 AUVEZERE MAYNE F. C.

Raison financière : « Non-paiement de la cotisation 2020-2021. Le joueur a été informé par mail qu'il devait sa cotisation. Une copie du courriel sera envoyée à l'instance régionale. Nous réclamons au joueur le montant de la cotisation 50€ + le droit d'opposition 28€. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 23 Mars 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (50€ + 28€ de frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

581991 ENTENTE TROCHE-VIGEOIS
MIOTTO Tony - Libre / Senior

Nouveau Club : 548555 AUVEZERE MAYNE F. C.

Raison financière : « Non-paiement de la cotisation 2020-2021. Le joueur a été informé par mail qu'il devait sa cotisation. Une copie du courriel sera envoyée à l'instance régionale. Nous réclamons au joueur le montant de la cotisation 50€ + le droit d'opposition 28€. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond uniquement pour la cotisation 2020/2021 mais pas sur la forme en l'absence de la preuve d'envoi adressée au licencié, avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation, puis à la Commission, avant la date d'étude du dossier. Licence Mutation accordée au 07 Juillet 2021. Le dossier est clos pour la Commission.

CONTROLE DES MUTATIONS REUNION DU 12 JUILLET 2021

PAGE 26/26

581991 ENTENTE TROCHE-VIGEOIS
NAJAH Si Mohamed - Libre / Senior
Nouveau Club : 548555 AUVEZERE MAYNE F. C.

Raison financière : « Non-paiement de la cotisation 2020-2021. Le joueur a été informé par mail qu'il devait sa cotisation. Une copie du courriel sera envoyée à l'instance régionale. Nous réclamons au joueur le montant de la cotisation 50€ + le droit d'opposition 28€. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 23 Mars 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (50€ + 28€ de frais d'opposition). Le dossier est clos pour la Commission.

680731 AMATEURS F. C. AQUITAIN
DIALLO Thierno - Foot Entreprise / Senior
Nouveau club : 660290 RACING CLUB DAXAP

Raison financière : « Malgré les relances par téléphone et par mail, Thierno DIALLO n'a toujours pas réglé sa cotisation pour la saison 2020-2021. Il était prévenu que nous bloquerons toute sortie tant que le joueur n'aura pas régularisé sa situation. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 02 Juillet 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (45€ de cotisation annoncée sur le courriel). Le dossier est clos pour la Commission.

680731 AMATEURS F. C. AQUITAIN
TILIOUINE Malik - Foot Entreprise / Senior
Nouveau club : 660290 RACING CLUB DAXAP

Raison financière : « Malgré les relances par téléphone et par mail, TILIOUINE Malik n'a toujours pas réglé sa cotisation pour la saison 2020-2021. Il était prévenu que nous bloquerons toute sortie tant que le joueur n'aura pas régularisé sa situation. »

Décision : La Commission juge recevable l'opposition sur le fond et sur la forme en présence de la preuve d'envoi adressée au licencié (mail du 02 Juillet 2021), avant la date de formulation de l'opposition, lui rappelant son devoir de cotisation. Le joueur doit donc régulariser sa situation (45€ de cotisation annoncée sur le courriel). Le dossier est clos pour la Commission.

Prochaine réunion le Lundi 16 Août à 10H00 en présentiel à PUYMOYEN,

Maria BAPTISTA,
Présidente

Vincent VALLET,
Secrétaire de séance,

Procès-Verbal validé le 13 Juillet 2021 par Mme Marie Ange AYRAULT GUILLORIT, Secrétaire Générale de la L.F.N.A